

**Sujet :** [INTERNET] extension carrière Montredon-Labessonnié ; observation du 23/07/2025 16h30, renvoyée le 26/07 09h20

**Date :** 26/07/2025 09:27

**Pour :** pref-carrieres-bessac@tarn.gouv.fr

renvoi observation ci-dessous après refus du 23/07/2025 16h36 de la part du destinataire approprié indiqué dans l'avis :

```
<pref-carriere-bessac@tarn.gouv.fr>: host
fimad.interieur.gouv.fr[143.196.251.36] said: 554 5.7.1
<pref-carriere-bessac@tarn.gouv.fr>: Recipient address rejected: 511 "User
Unknown" (in reply to RCPT TO command)
```

"s" ajouté à "carrière" dans l'adresse courriel destinataire indiquée  
- - - - -

#### LACUNES à COMBLER

ce dossier sollicite autorisation environnementale , il implique :

- . destruction d'espèces protégées ou leurs habitats ;
- . défrichement chênaie de plus de 30 ans .

égard respectivement aux articles D181.15.5 & D181.15.9 du Code Environnement, doivent conséquemment être ajoutés 2 volets à ce dossier :

- . dérogation pour destruction espèces protégées ou leurs habitats, avec compensations appropriées budgétées ;
- . autorisation de défricher avec compensations foncière et boisement approprié budgétées .

pour mémoire , ce dossier est disponible en ligne à 2 permaliens :

<https://www.centretarn.fr/urbanisme/plui/enquete-publique/>  
<https://www.tarn.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau-Environnement-Prevention-des-risques/Environnement/Projets-impactant-l-environnement/Dossier-d-enquete-et-resume-non-technique-du-dossier/Montredon-Labessonnie-Enquete-publique-SAS-BESSAC-TPC-Revouvellement-autorisation-environnementale>

en conséquence les observations du Public à cette enquête doivent être reflétées à ces 2 permaliens .

P.S. : merci d'ajouter "s" à "carrière" dans l'adresse courriel destinataire indiquée sur ce site internet

respectueusement,  
bruno piketty